

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES ET DES AFFAIRES GÉNÉRALES

DIRECTION DU PATRIMOINE DE L'ÉTAT

SERVICE DU SUIVI ET CONTRÔLE DES VÉHICULES ADMINISTRATIFS (SSCVA)

PROCÈS VERBAL D'ÉVALUATION DE VÉHICULE

\rightarrow	Pourquoi doit-on	fournir un PV d'év	<i>r</i> aluation de véhicule	?
---------------	------------------	--------------------	-------------------------------	---

Une évaluation doit être effectuée pour permettre la prise en charge d'un véhicule administratif en comptabilité des matières.

Qui sont concernés par ce PV d'évaluation ?

Les organismes publics et les organismes rattachés bénéficiaires sont concernés par cette démarche.

Ouelles sont les conditions d'obtention ?

Pour obtenir un PV d'évaluation, une constatation du véhicule doit être effectuée, et le dossier doit être complet et en règle.

Quelle est la durée de traitement du dossier ?

Le dossier sera traité 48h après la constatation du véhicule.

Quelles sont les pièces à fournir ?

Les pièces requises pour obtenir le PV d'évaluation du véhicule sont les suivantes :

- Demande d'évaluation par l'intéressé
- ✔ PV d'évaluation signé par les membres de la commission auprès du ministère ou de l'institution concerné.
- Décision de nomination des membres de la commission d'évaluation et de recensement
- ✓ Décision de nomination du dépositaire comptable
- ✓ Liste des véhicules administratifs
- Photocopie certifiée de la carte grise

Chef du Service du Suivi et Contrôle des Véhicules Administratifs



Bâtiment SSCVA - Porte 21 -Rue RASETA - Andraharo





032 11 086 12 / 034 60 225 55